

Date de publication :

Accusé de réception en préfecture
069-216902387-20260409-DE2604CMA0402-DE
Date de télétransmission : 28/04/2026
Date de réception préfecture : 28/04/2026

COMMUNE DE
ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL



N°2026-04-02

Nombre de membres :
En exercice : 27
Présents : 24
Votants : 27
(dont 3 pouvoirs)

Objet : Demande de subvention à la région Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de la mise en tourisme des grands itinéraires pour les travaux de rénovation du gîte Jacquaire

**L'an deux mille vingt-six,
Le 09 avril à 20h00**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Symphorien-sur-Coise, sous la présidence de Monsieur Jérôme BANINO, Maire.

Date de la convocation :

02 avril 2026

Secrétaire de séance :

*élu en application de l'article L.2121-15
du Code Général des Collectivités Territoriales*

Patrick WITHERS

Présents :

BANINO Jérôme, JOUQUEY Anne-Claire, SARTORETTI Michel, RATTON Maryline, DALBEPIERRE Michaël, GAUTHIER Vincent, FERLAY Christiane, WITHERS Patrick, VAUX Marie-Aimée, ROLLE Pascale, PONCET Marie-Pierre, LAPLACE Sébastien, GLEIZES Jérôme, BONNET Nadège, CHAUX Cédric, COSSART Céline, MOULIN Rachel, DELVILLE Johnny, BORREL Anne-Laure, RABOUTOT Yvan, PINA Noémie, RIQUELME Robert, BERNEDO Clément, CHATARD Axel

Absents excusés :

ODIN Catherine, excusée, a donné son pouvoir à WITHERS Patrick
BARBIER Maël, excusé, a donné son pouvoir à RIQUELME Robert
TREZEUX Elodie, excusée, a donné son pouvoir à BERNEDO Clément

Par délibération n°2025-04-08, la commune a soutenu la candidature de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, pour le développement des itinéraires Saint-Jacques-de-Compostelle en amont du Puy-en-Velay. La rénovation complète du gîte jacquaire s'inscrit dans le projet de développement local porté par la commune et la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais.

Les travaux de rénovation visent à renforcer le confort et la fonctionnalité du gîte en modernisant les menuiseries, les revêtements et les équipements techniques. Ils ont également pour objectif d'améliorer les performances thermiques et l'esthétique du bâtiment, tout en garantissant la sécurité et la conformité de l'ensemble des installations.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver ce projet de rénovation complète du gîte Jacquaire et d'autoriser Monsieur le Maire à formuler une demande de subvention de 75 000€ auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le conseil municipal

*Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,*

1. **APPROUVE** le projet de rénovation du gîte jacquaire,
2. **DONNE SON ACCORD** pour déposer une demande de subvention d'un montant de 75 000€ auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes,
3. **CHARGE** Monsieur le Maire et Monsieur le Receveur chacun pour ce qui le concerne de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération,
4. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ont signé au registre tous les membres présents.

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,**

Le secrétaire de séance



Le Maire

